

N° d'épreuve FFM	360
Moto-Club	US CAUNEILLE MOTO VERTE
N° d'affiliation-	0214
Date —	. 16 juin 2019
Lieu	PEYREHORADE (40300)
Organisateur technique -	MENTAVERRI Robert
E-mail —	mentaverri.robert@wanadoo.fr
T403-6	06 12 60 52 06

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2019

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 | Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BARRAUD Francis	Licence :	003006
Président du Jury ou Arbitre*	DAVID Patrick		007926
Membre du Jury	CHAGUES Gilles	Licence :	161748
			136339
and the second s			254206
Responsable du chronométrage		Licence :	

^{*} Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Horaires Prévisionnels*

Contrôles Administratifs : 15/06: 16h-19h; 16/06: 08h-09h

Contrôles Techniques : 15/06: 16h-19h; 16/06: 08h-09h

Arrivée : 16/06/19: 16h00

Remise des prix : 16/06/19: 17h30 *Les horaires détaillés peuvent être annexés au présent règlement.

Article 4 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
ELITE et Ligue 3 Féminines	16 ans	60 ans	Toutes cylindrées	60€ Elite, 47€ Féminines
Ligue 1 E1/ligue 2 N1	16 ans	60 ans	125 2tps/250 4tps	60€ Ligue 1 et 2; 47 € Ligue 3 (Open)
Ligue 1 E2/Ligue 2 N2	18 ans	60 ans	de 126cc à 250cc 2tps et de 251cc à 450cc 4tps	60€ Ligue 1 et 2; 47 € Ligue 3 (Open)
Ligue 1 E3/Ligue 2 N3	18 ans	60 ans	+ 250cc 2tps et + 450cc 4tps	60€ Ligue 1 et 2; 47 € Ligue 3 (Open)
Ligue 1 Junior (-23ans) Aligue 2 Espoir (-de 20 ans)	16 ans	22/19 ans	Toutes cylindrées	60€ Ligue 1 et 2
Ligue2 Vétérans /Super Vétérans	37/47 ans	46/60 ans	Toutes cylindrées	60€ Ligue 2
Ligue 3 Open/50cc	16/14 ans	60/17 ans	Toutes cylindrées/50cm3	47€ Ligue 3

Engagement:

Site Internet --- https://ffm.engage-sports.com/

Contact ---- CASTERAA David

Téléphone ----- 06 61 30 83 38 E-mail -- motoclubcauneille@gmail.com

Chronométrage:

Location de transpondeur : 🔲 oui 🗖 non

Tarif: **2€**

Caution : 200€



Article 5

Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation:

NON ■ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son permis de conduire (ou permis AM ou attestation de suivi de la formation pratique du BSR en cours de validité), l'assurance et le certificat d'immatriculation du véhicule. Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 6 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 7 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical	Association des méde	cins Urgentistes de SOKORRI	Dr Pierre Gaillard)
Nombre de secouristes	10	Nombre d'ambulance(s)	02
Hôpital le plus proche	DAX (40100)	Temps de trajet (en min)	20 minutes

Article 8 Le site de pratique

Caractéristiques :	Longueur de la boucle 60 km	Distance journalière 180 km
	Nombre de Contrôles Horaires 02	Contrôles de Passage 06
Nombre de spéciale(s) :	De type Banderolée (MX) 01	Longueur(s) 2500 m
	De type Enduro (en ligne) 01	Longueur(s) 6000m
	De type X-Trem 00	Longueur(s) 00

Un départ de spéciale en groupe (un par journée de course maximum) est-il prévu ? 🔲 oui 🗖 non Les Spéciales sont-elles chronométrées dès le premier tour ?

oui non

Les parcours de liaison empruntent-t-ils des voies ouvertes à la circulation publique ? 🔳 oui 🗖 non

Capacité Moto: 420 (7 par kilomètre maximum)



- Rappel: l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa de la Lique

Visa du Moto-Club

Date: 12/03/2019

U.S. CAUNEILLE Section Moto Verte



Visa de la FFM

30/04/2019 Date: Numéro: 19/0499



Fédération Française de Motocyclisme - Direction des sports et de la réglementation

7 - 35

05.58.73.13.85

HORAIRES PREVISIONNELS

ENDURO de PEYREHORADE

Date: 16 juin 2019

ORGANISATEUR: US CAUNEILLE MOTO VERTE représentée par son président MENTAVERRI Robert 575 chemin du campas 40300 PEYREHORADE

Samedi 15 juin 2019

15h à 20h / Vérifications Administratives et Techniques

Dimanche 16 juin 2019

08h à 09h00 / Vérifications Administratives et Techniques

09h00 / 1er départ.

09h40 / Spéciale 1 Ligne : 1er passage

10h00 / CH1 (Cagnotte): 1er passage

10h15 / Spéciale 2 Banderolée : 1er passage

11h00 / CH2 (Peyrehorade): 1er passage

16h00 / CH2 (Peyrehorade) : Arrivée dernier pilote

17h30 / Remise des prix

Président : MENTAVERRI robert

05.58.73.13.85 🗷 05.58.73.29.11 Mail: mentaverri.robert@wanadoo.fr





ADHESION A LA POLICE D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE DE L'ORGANISATEUR VALANT ATTESTATION

N° D'ADHESION: 794204 / 219 215

ASSURE:

UNION SPORTIVE CAUNEILLE

- 40300

PEYREHORADE

COMPETITION: ENDURO DE PEYREHORADE

LIEU:

DÉPART / ARRIVÉE STADE MUNICIPAL DE PEYREHORADE

CATEGORIE:

NATIONALE

TYPE:

ENDURO

N° D'AGREMENT: 360

DUREE:

1 JOUR

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR: 16/06/2019

JUSQU'AU:

16/06/2019

Pour toutes les compétitions, sauf initiation et démonstration, il est convenu que la couverture intègre les sessions d'entraînement qui peuvent avoir lieu la veille du premier jour.

Pour les épreuves NOCTURES UNIQUEMENT, la garantie s'applique automatiquement jusqu'à 2H00 le jour suivant la manifestation.

Les garanties du contrat sont conformes aux dispositions législatives et réglementaires du Code du Sport.

Capital couvert par sinistre:

10 000 000 € mais avec les sous-limites suivantes :

- . 6 100 000 € en cas de dommages corporels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile
 - 500 000 € en cas de dommages matériels autres que ceux qui se rapportent à la responsabilité civile automobile.

La présente attestation est conforme aux exigences de l'Article D321-4 du Code du Sport.

*Police souscrite par la FFM au nom de "

UNION SPORTIVE CAUNEILLE

" qui lui est affilié.

Auprès de DTW 1991 Underwritting Limited

Le Preneur d'Assurance



Villeurbanne, le

17/04/2019

GRAS SAVOYE WILLIS TOWERS WATSON, société de courtage d'assurance et de réassurance Bat. C1 - Pôle Pixel, 26 rue Emile Decorps CS 70120 - F 69628 VILLEURBANNE Cedex France - Tél 33(0)4.72.34.90.20 - Fax : 33(0)4.72.34.90.29 sportsmecaniques@grassavoye.com



